

Les inscriptions des enfants nés en 2021 (ou avant) se feront en mairie, **uniquement par mail** :

[mairie@stjeandegonville.fr](mailto:mairie@stjeandegonville.fr)

**Du lundi 8 au mercredi 10 avril 2024**

**Documents à fournir :**

- Cartes d'identité ou passeports (parents et enfants)
- Livret de famille
- Carnet de santé à jour des vaccins
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de radiation pour les élèves arrivant d'une autre école

A réception du dossier complet, un certificat de pré-inscription scolaire vous sera retourné par mail. Il sera à transmettre à l'école.

**Pour les familles n'habitant pas à Saint-Jean** et souhaitant scolariser leur enfant dans notre école, vous devez obligatoirement obtenir une **dérogation** de la mairie de votre **commune de résidence** avant de demander une dérogation à **notre maire**. Ceci vous permettra alors d'effectuer les formalités en mairie.